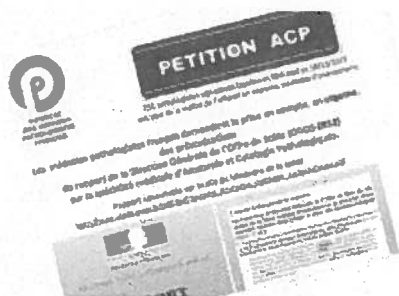


## 738 anapaths demandent au gouvernement de sauver leur spécialité



Leur pétition a recueilli 738 signatures en une semaine. Soit près de la moitié des anatomocytopathologistes en exercice. Qu'ils exercent à l'hôpital (277), en ville (389) ou aient une activité mixte (72), ces professionnels ont paraphé le texte mis en ligne par le Syndicat des médecins pathologistes français (SMPF).

Spécialité en crise, souvent méconnue, l'ACP a fait l'objet d'un rapport ([http://www.smpf.info/telecharge/upload/Rapport\\_ACP\\_DGOS\\_150412.pdf](http://www.smpf.info/telecharge/upload/Rapport_ACP_DGOS_150412.pdf)) du ministère du Travail, de l'Emploi

et de la Santé, publié en mai 2012.

« Ce rapport décrit clairement les difficultés croissantes de la spécialité en termes de ressources humaines, accès aux techniques et économiques, qui entravent l'avenir de l'ACP et généreront demain un problème de santé publique », souligne le syndicat présidé par le Dr Michel Guiu.

Or ce document de plus de 200 pages, supervisé par la DGOS, n'a pas été suivi d'effets. Ce que déplore le SMPF : « Les préconisations sur le cadre réglementaire, la nomenclature, la sécurité sanitaire ou l'organisation générale doivent être mises en action en concertation avec l'ensemble de la profession. »

### L'ACP ne veut pas être dépossédée

Les plans cancers qui se sont succédés entre 2003 et 2012 ont décrit l'ACP comme une spécialité « incontournable » et « irremplaçable ». Le SMPF redoute pourtant certaines adaptations réglementaires. Selon le syndicat, le gouvernement aurait la tentation d'assimiler l'ACP à un sous-domaine de la biologie (comme l'hématologie, la biochimie, l'immunologie, la virologie...). De même, la formation des médecins spécialistes en ACP pourrait être écourtée (de 5 à 3 ans) et la mixité d'exercice encouragée.

Le SMPF redoute qu'à l'avenir, l'ACP soit tenu de transmettre à un « expert de réseau » davantage de cas de « tumeurs et de familles de tumeurs rares », et que « certaines techniques moléculaires usuelles et validées restent réservées à quelques plateformes institutionnelles ou à des laboratoires de biologie ». Le pathologiste ne serait plus alors « responsable juridiquement de la totalité de l'acte ACP ».

« Ces projets sont incompréhensibles et sont en contradiction totale avec le rapport de la DGOS », s'insurge le SMPF. Avec sa pétition, le syndicat espère gagner enfin l'écoute du nouveau gouvernement et préserver sa spécificité.

# Mode d'exercice des 1469 ACP

---

	Hommes	Femmes	Total
Libéral	264	288	552
Mixte	61	64	125
Salarié	232	560	792
Total	557	912	1469

Source : CNOM, atlas de la démographie médicale  
2012

made with 

---

Mode d'exercice des 1 469 ACP (<http://infogr.am/Modes-d-584639553>) | Create  
infographics (<http://infogr.am>)

› CH. G.

du 19/12/2012